



AD MAJOREM PROPRIAE GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret ministériel N°2008-06 du 23 Août 2008

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Vu l'article 15 de la Constitution du 2 décembre 1996,
Considérant qu'il est nécessaire de fixer les principes sportifs sur le territoire de l'Empire,
Vu l'invitation de l'Empereur et son insistance,
Considérant qu'il est amplement temps de rétablir l'ordre, l'honneur et prouver à nouveau le talent du Ministère,

Nous, Ministre des Sports, des Prots et du Champagne, Commandant de l'Ordre de l'Excellence Impériale, décrétons :

Article premier

Le défi de l'Empereur est relevé.

Article 2

Nous, Ministre des Sports, des Prots et du Champagne, Commandant de l'Ordre de l'Excellence Impériale, nous engageons à participer, sous les couleurs de l'Empire, aux prochains championnats de France de culturisme de la fédération IFBB et d'en atteindre la finale,

Article 3

En contrepartie, l'Empereur s'engage à perdre 10 kg

Article 4

La date de départ de ce challenge est libre ; un contrôle sera effectué tous les 2mois pour des raisons de santé.

Pour ces raisons, l'Empereur sera pesé une première fois, en la date du 1er septembre 2008, en présence

du Jury.

Article 5

Nous, Ministre des Sports, des Prots et du Champagne, Commandant de l'Ordre de l'Excellence Impériale, serons photographié sous les 4 phases à la même date et devant le même jury afin de contrôler notre évolution, également tous les 2 mois.

Article 6

La fin de ce défi est fixée à la date de la finale du championnat de France, soit en la date du 12 avril 2009.

Article 7

Constitution du Jury : l'Impératrice, Mme Carol CARDACI, Chef de Protocole, Grand Officier de l'ordre de l'Excellence Impériale et Melle Dorothée SAINTILAN, Chevalier de l'ordre de l'Excellence Impériale (future Mme Mallet).

Article 8

Afin d'assurer le suspens de ce défi, nous décidons que seuls les grands dignitaires de l'Empire et le Chef de la Casse, Mme Dorothée LACASSE, devront prévoir l'enjeu de ce pari aux dates de fêtes de fin d'année, en cas de forfait de l'une ou l'autre partie : l'Empereur et nous, Nous, Ministre des Sports, des Prots et du Champagne, Commandant de l'Ordre de l'Excellence Impériale, nous engageons à respecter leur choix quel qu'il soit.

En cas de victoires d'une ou des deux parties, seul l'Empereur reste maître de la récompense.

Article 9

Ces exploits devront se faire sous le contrôle du médecin personnel de l'Empereur, le docteur LACASSE, Ministre de la Santé, Grand Aigle de l'ordre de l'Excellence Impériale.

Article 10

Entendu que nous, Ministre des Sports, des Prots et du Champagne, Commandant de l'Ordre de l'Excellence Impériale, sommes pleinement concernés, cela ne remet absolument pas en cause notre dévouement à SMI : nous restons donc à son entière disposition pour l'aider à atteindre son objectif.

Article 11

Il n'est pas exclu que l'équipe de culturisme de l'Empire ne s'étoffe d'un membre féminin d'ici peu.

Le ministère des Sports, des Prots et du Champagne tient à faire savoir aux Beauchenois qu'il serait appréciable de connaître les différents résultats des autres sportifs appartenant à l'Empire.

Un nouveau décret devrait prochainement instituer et prévoir l'ordre du Ministère des Sports, des Prots et du Champagne afin de décerner les distinctions aux meilleurs athlètes.

A l'opposé, un décret est en cours afin d'instaurer la TTA (Taxe sur les Tissus Adipeux), relative à la surcharge pondérale. LA TTA devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2009.

Devant ces batailles pleines d'efforts surhumains, de sueur et de privations, le soutien de toutes les beauchenoises sera le bienvenu !

Eric MALLET,
Ministre des Sports, des Prots et du Champagne
Commandant de l'Ordre de l'Excellence Impériale.

Contreseing de l'Empereur :